

RÉUNION DU C.A. du SYNDICAT DES PRATICIENS EN MÉDECINE SYMBOLIQUE

Mercredi 3 Janvier 2018

En présence des membres suivants :

Gilles et Rose Gandy, Claire et Pascal Roussey (Président), Benoît Gandy, Christophe Mazel, Anne Laurent, Kristin Thévenon, Yoann Janin, Cécile Voss (Vice-Présidente), Véronique Dagand, Luc et Marie Blanckaert, Barbara Schluderbacher et Dominique Bouchut (secrétaire).

Ordre du jour :

- Assurance :

Aucune obligation de prendre une assurance, cependant MÉDINAT propose aux adhérents de SPMS une assurance à 179€ : pack qui comprend la **Responsabilité Civile Professionnelle et Exploitation + Protection Juridique , Vie Professionnelle et Vie Privée** (hors option multirisque professionnelle). Pour plus de détails, voir le dossier MÉDINAT sur le site.

- Critères d'adhésion au SPMS :

Tout le monde peut adhérer, dès le début de la formation (MSH) en payant la cotisation annuelle de 30€. Il est conseillé d'adhérer (accès aux ressources et news-letters, être membre du réseau...).

- Critères de parution dans la liste des praticiens.

A partir du 1^{er} janvier 2019, les critères de parution dans la liste des praticiens changent :

- Il sera nécessaire d'avoir accompli au minimum les formations MSH et MSC. L'année 2018 est une année de transition qui permettra aux praticiens déjà inscrits sur l'annuaire de finir leur formation MSC.

- Dès le début de la formation MSC, les stagiaires seront invités à choisir 2 référents parmi le groupe de formateurs. Ces référents valideront le parcours de chaque stagiaire et leur avis sera demandé préalablement à toute inscription sur l'annuaire des praticiens. Leur attention se portera principalement sur les points suivants :

1. Tenue des baguettes
2. Compréhension des messages symboliques
3. Aptitude à parler avec le cœur

- Ré-adhésions : Il est prévu dans le règlement intérieur que les praticiens la formation continue permette de maintenir le lien entre les praticiens et d'intégrer les évolutions de la Médecine Symbolique©. Une formation de 7 heures par an est obligatoire. Les possibilités de formation continue actuelles sont :

- Participation à 2 journées de pratique baguettes.
- Participation à un module pour revoir sa pratique et intégrer les nouveautés.
- Participation à un stage spécifique "formation continue".
- Participation à un stage "supervision" selon les critères de Luc et Véronique (mise en place 2018).

- Les salons :

Gandy Formation prend en charge les gros salons :

Zen et Médecine Douce à **Paris, Nantes et Marseille** qui coûtent entre 1500€ et 3000€ chacun.

Le syndicat prend en charge (avec présence d'au moins un formateur)

Lyon, Genève, Toulouse ou Bordeaux, Strasbourg

Le Président propose de redistribuer aux syndiqués une somme à définir (prise sur le reliquat) afin que chacun puisse faire un salon local. En se regroupant par zone (et après avoir participé à un salon régional avec des formateurs), il serait possible aux adhérents de couvrir les frais en grande partie ou même en totalité. Le matériel nécessaire est disponible au CDD. Les sommes non utilisées retourneraient à la caisse commune en fin d'année pour un usage ultérieur.